

## **Réunion du Comité Syndical du 17 novembre 2017**

Convoqué le neuf novembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le dix-sept novembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingt troisième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **83<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Roger GARDES
Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Dominique GUÉLON
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Mohand HAMOUMOU
Madame Martine BELLEROSE	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Michel LACROIX
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Laurent MASSELOT
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Gérard CHANSARD	Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Christophe CHAPUT	Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Laurent DIAS	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Dominique VAURIS
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Madame Blandine GALLIOT	

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur José BELDA	À	Monsieur Alain DEAT
Monsieur Cyril CINEUX	À	Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Jean-Paul CUZIN	À	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Antoine DESFORGES	À	Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH	À	Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Alain PAULET	À	Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Pierre PECOUL	À	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Philippe PERRET	À	Monsieur Gérard CHANSARD
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Marie-Jeanne RAYNAL	À	Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Gérard VIALAT	À	Monsieur Dominique GUELON

**Étaient excusés / absents :**

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Christian MÉLIS

Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

**Vœu relatif au maintien de la cour d'appel de Riom**

Malgré les réformes territoriales, le département du Puy-de-Dôme a su conserver jusque-là une organisation judiciaire à même de garantir une justice au plus près du citoyen, avec :

- une cour d'appel située à Riom
- un tribunal de grande instance situé à la Cité judiciaire de Clermont-Ferrand
- trois tribunaux d'instance à Clermont-Ferrand, Riom et Thiers
- deux Conseils des prud'hommes à Clermont-Ferrand et Riom
- un tribunal de commerce
- un tribunal administratif

L'attention de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme a été appelée par les avocats du barreau de Clermont-Ferrand sur une éventuelle réforme de la carte judiciaire des cours d'appel. En effet, une motion a été prise par la Conférence nationale des premiers Présidents de Chambres des cours d'appel le 12 mai 2017, préconisant de ramener le nombre des cours d'appel à 20, entraînant de ce fait la suppression de 16 d'entre elles. Dans cette configuration, la cour d'appel de Riom serait menacée.

Le PETR du Grand Clermont ne saurait admettre une réforme qui entraînerait la suppression de la cour d'appel de Riom, en portant atteinte aux services de la justice sur son territoire : atteinte au maillage territorial, risque de désert judiciaire, éloignement des populations du double degré de juridiction, privation du nord du Grand Clermont d'une institution nécessaire aux acteurs territoriaux, contrainte au principe de l'accès au droit.

**Le conseil syndical du Grand Clermont réuni le 17 novembre 2017, à l'unanimité des membres présents, demande au Ministère de la Justice de maintenir sur son territoire le siège de la cour d'appel de Riom.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20171117-DCS552VOEU2017-DE

**À Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2017**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2017  
Publication : 05/12/2017

**Dominique ADENOT,  
Président.**

